https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-dssds1mcgr-n-2010-473-du-9-novembre-2010-relative-aux-priorites-de-gestion-du-risque-en-ehpad/
Circulaire DSS/DS1/MCGR n° 2010-473 du 9 novembre 2010 relative aux priorités de gestion du risque en EHPAD
09/11/2010
Dans le cadre des priorités de gestion du risque portant sur les EHPAD, et concernant plus particulièrement la priorité relative à la qualité et à l’efficience des soins au sein de ces établissements, les agences régionales de santé doivent organiser et animer des réunions collectives à l’échelle infrarégionale sur les bonnes pratiques professionnelles liées aux soins.
Validée par le CNP, le 22 octobre 2010 – Visa CNP 2010-259.
Date d’application :

immédiate.
Résumé :

au titre des priorités de gestion du risque portant sur les EHPAD, les ARS doivent organiser et animer des réunions à l’échelle infrarégionale d’information et d’échanges avec les EHPAD visant à diffuser les bonnes pratiques professionnelles liées aux soins. Cette action s’inscrit dans la priorité relative à la qualité et l’efficience des soins en EHPAD.
Mots clés :

priorités GRD ARS – établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – réunions collectives sur les bonnes pratiques professionnelles.
Annexes :
Annexe I. – Personnes de contact.
Annexe II. – Présentation des priorités relatives à l’analyse de l’efficience des EHPAD et à la
qualité et l’efficience des soins en EHPAD.
Annexe III. – Support de présentation des thèmes de GDR pour les réunions collectives.
Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF
Source : BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2011/3 du 15 avril 2011